

## COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 NOVEMBRE 2015

### 1- AFFAIRES GENERALES

- Installation des représentants du personnel nouvellement élus par les salariés :

Suite aux élections des représentants du personnel au conseil d'administration organisé en septembre dernier, deux titulaires, Joseph ANDRE et Myriama IDIR ainsi qu'un suppléant, Frédéric JOUAVILLE ont été élus.

A la demande de l'Adjoint au Maire, Myriama IDIR se présente.

- Projet de modification des statuts de l'EPCC :

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de valider un projet de modifications statutaires visant :

- d'une part à intégrer l'ONL parmi les membres du conseil d'administration (art. 7 des statuts). Le nombre de membres du C.A avec voix délibératives passerait de 19 à 20. L'ONL disposerait d'un titulaire et d'un suppléant,
- d'autre part, à voter le budget de l'EPCC au plus tard avant le 31 mars de l'exercice auquel il se rapporte (art. 13 des statuts) et ceci afin de s'aligner sur l'exercice budgétaire de la collectivité locale.

S'agissant de la première modification, Hacène LEKADIR présente la future structuration du rapprochement ONL / EPCC dont l'objectif est de développer un projet artistique commun, notamment dans le domaine symphonique et à mutualiser certains services.

Ce rapprochement se traduit par un président commun aux deux structures, une direction générale commune, deux administrateurs, l'un chargé des ressources, l'autre chargé du développement et d'un certain nombre de services qui seront mutualisés : communication, action culturelle, administration (juridique, RH, commande publique)...

Chaque structure garde son cadre juridique.

Hacène LEKADIR rappelle que des relations soutenues existent déjà entre les structures notamment dans les domaines de la billetterie, des co-productions, des actions de communication et de médiation.

Le travail de rapprochement est engagé déjà depuis 2011 avec l'appui d'une assistance à Maîtrise d'Ouvrage dont l'objectif est de déterminer les modalités techniques, juridique et financières des relations entre l'ONL et l'EPCC.

Hacène LEKADIR rappelle que tout ne peut être mutualisé et qu'il s'agit bien de trouver un volet complémentaire à ce qui existe déjà.

S'agissant de la deuxième modification, celle-ci concerne l'article 13 sur le vote du budget, l'idée étant d'aligner le calendrier budgétaire sur celui de la collectivité.

Pour conclure sur cet aspect, Hacène LEKADIR insiste sur le fait qu'il n'est nullement question de changer le cadre juridique de l'EPCC mais de modifier uniquement les statuts dans ses articles n° 7 et 13.

#### **Interventions :**

Joseph ANDRE demande s'il est possible que Metz En Scènes puisse intégrer le conseil syndical de l'ONL dans un souci de réciprocité.

Réponse (JFR & HL) : L'idée avait été envisagée. Cependant, il semble qu'un établissement tiers ne peut prendre part au conseil syndical avec voix délibérative. L'hypothèse que l'EPCC puisse y assister à titre consultatif sera étudiée.

En ce qui concerne les rapports ONL / EPCC, Il est rappelé qu'il s'agit de sortir d'un rapport client / fournisseur existant entre les deux structures pour intégrer une logique de projets.

Les représentants de l'ONL seront des représentants des tutelles de la Ville de Metz et de la Région Lorraine.

Bérange THOMAS fait remarquer que le terme « mutualisation » est à la mode. Elle souhaite en connaître le contenu. Comment définir la notion de « membre de C.A » et quel sera son rôle au sein du C.A ? Suffit-il d'être membre pour bénéficier des services de l'EPCC ?

Trop mutualiser peut remettre en cause l'autonomie des structures et leurs projets artistique et culturel.

Bérange THOMAS pose également la question des recettes de billetterie pour les projets communs.

Hacène LEKADIR précise qu'un membre de C.A contribue au financement de la structure et contribue aussi au projet etc...

Bérange THOMAS demande donc si l'ONL pourrait contribuer au financement de l'EPCC ?

Hacène LEKADIR répond que ce sujet est à l'étude sans provoquer de déséquilibre pour l'une ou l'autre structure.

Jean François RAMON précise que si le mode de la contribution est choisi, cette dernière doit être équivalente à celle qui est attribuée actuellement et augmentée s'il y a plus de projets.

Zériga LAARABA souligne que si l'ONL est membre du Conseil d'administration et apporte une contribution, cela simplifiera les relations financières. Actuellement celles-ci reposent sur une facturation de prestations pour lesquelles l'ONL devrait en principe passer un marché public.

De plus, verser une contribution permettrait de régler la question de la TVA. Cette question est en cours d'analyse par l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Hacène LEKADIR maintient le fait que chaque structure gardera son projet et son autonomie.

Bérandère THOMAS pose la question de l'utilité d'intégrer l'ONL comme membre au C.A et demande si le rôle de l'EPCC n'est pas plutôt celui de permettre à cette structure de développer des échanges avec des orchestres extérieurs comme l'Orchestre du Luxembourg ?

Suite à ces échanges, il est procédé au vote sur le projet de modification statutaire (art. 7 et 13).

Nombre de votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

- Information concernant le Directeur Général

Jean-François RAMON informe les membres du Conseil de son départ mi-janvier 2016 pour un poste de direction au sein de l'Alliance Française de Delhi et de la délégation générale des Alliances Françaises en Inde et au Népal.

Les membres du conseil d'administration le félicitent.

## **2- DIVERS**

William SCHUMAN informe les membres du conseil d'administration de l'existence d'une micro-entreprise novatrice en matière de casques Audio « DIVACORE », installée aux TCRM-BLIDA.

Si les membres du Conseil ni voient aucun inconvénient, il est demandé à la Direction de porter une attention particulière à une demande d'occupation du Hall afin de présenter les casques-audio. Produits en lien avec les activités de l'EPCC.

Le Conseil est d'accord sur le principe, libre à la direction de l'EPCC d'en déterminer les modalités.